



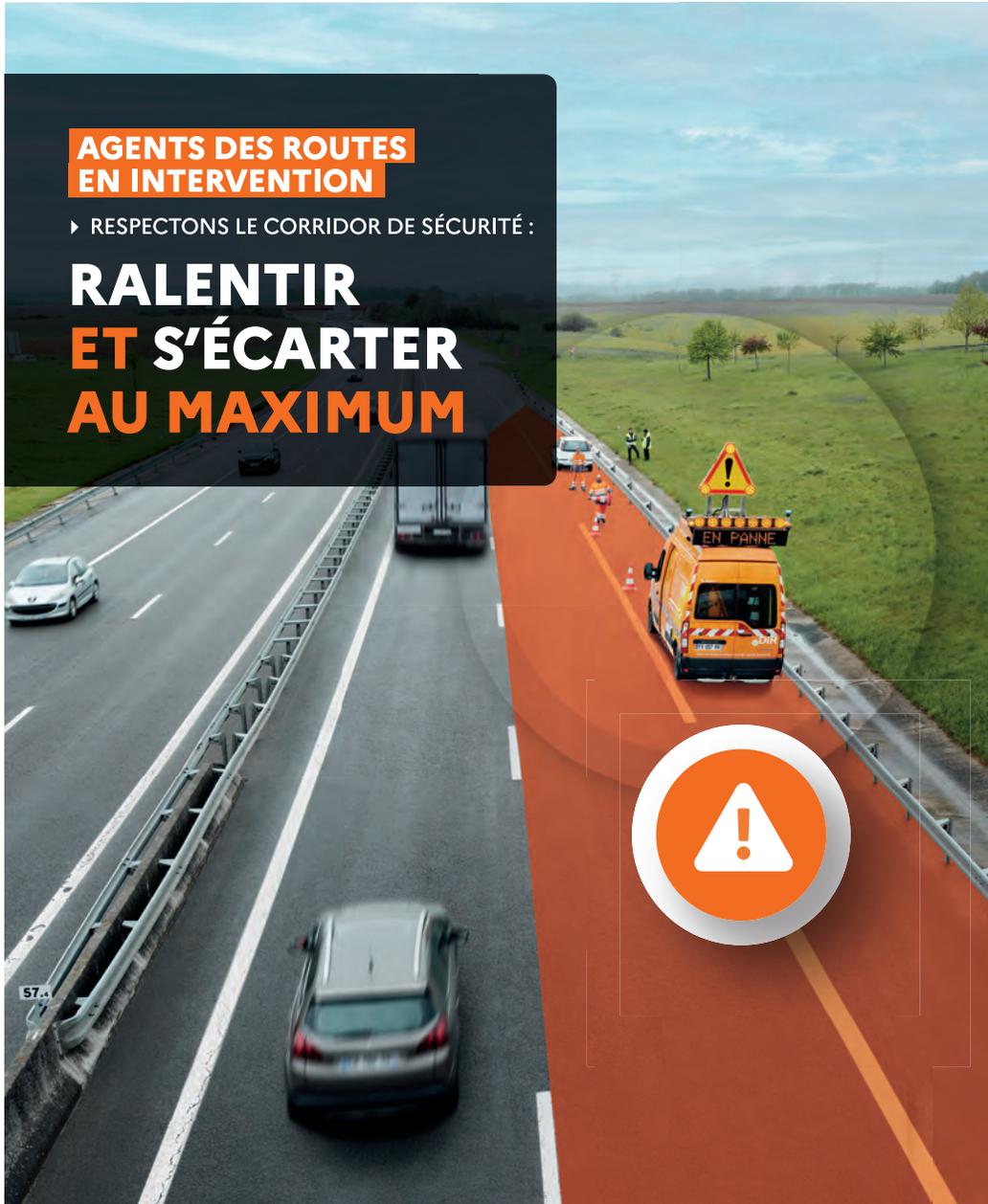
MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENTS DES ROUTES EN INTERVENTION

► RESPECTONS LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ :

RALENTIR ET S'ÉCARTER AU MAXIMUM





Le corridor de sécurité : qu'est-ce que c'est ?

Inscrite dans le code de la route, cette règle impose aux conducteurs **d'adapter leur comportement à l'approche d'un chantier ou d'un véhicule en intervention** :

- en **ralentissant** ;
- si possible, en **changeant de voie** ;
- sinon, en **s'écartant au maximum**.

Le non-respect de ces consignes est passible d'une contravention de 4^e classe (135€ d'amende et perte de 1 à 6 points de permis).



Respecter le corridor de sécurité, pourquoi est-ce si important ?

En 2022, on a déploré sur les zones de chantier ou d'intervention du réseau routier national :

- 5 accidents par semaine soit **25 % de plus qu'en 2021** ;
- **4 agents des routes tués** soit autant qu'au cours des 5 années précédentes ;
- 100 usagers de la route blessés soit **50 % de plus qu'en 2021**.

La plupart de ces accidents sont dus à des **comportements inadaptés** ou un **manque d'attention de la part des usagers de la route**.



Les agents des routes interviennent tous les jours pour votre sécurité

9 000 agents travaillent chaque jour sur les réseaux routier et autoroutier de l'État pour la sécurité des automobilistes.

365 jours par an et 24 heures sur 24, ils balisent les chantiers, entretiennent le réseau, sécurisent des zones d'incidents ou assurent la viabilité hivernale.

Ils effectuent près de 800 000 interventions par an.

Alors pour les voir à temps, soyez toujours attentifs au volant

- ✓ Ne vous laissez pas distraire (téléphones, radio ou GPS).
- ✓ Faites des **pauses régulières**.
- ✓ Respectez la **distance de sécurité** avec le véhicule qui vous précède.

Et quand vous les voyez : respectez le corridor de sécurité !



Pour en savoir plus